

Décision

Générale

colonial

Décision n° 74-1985/SG/FIN autorisant M. Mohamed Djama Padmah a acquérir un terrain non bâti, sis A Djibouti, zone industrielle sud – Titre foncier n° 1489 .

n° 74-1985/SG/FIN

Ministère
MINISTERE DES FINANCES ET DU PLAN

Date de publication
20 décembre 1974

Numéro JO
n° 1 du 10/01/1975

Date du numéro
10 janvier 1975

TEXTE INTÉGRAL

-M. Mohamed Djama Padmah est autorisé à acquérir une parcelle de terrain non bati, d'une superficie de 4.514 mètres carrés, lot n° 159, sis a Djibouti, Zone industrielle Sud, et faisant partie un terrain plus vaste, immatriculé au Livre foncier du Territoire sous le n° 1489 au nom de la Société commerciale et financlave Djibouti.